

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 octobre 2024

N° 00010

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Signature de l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 du 5 avril 2024 avec la Ville de Paris relative à une subvention de fonctionnement pour l'épicerie solidaire Crimée.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille, notamment les articles R123-39 à R123-61 ;

Vu la délibération 2024-DSOL-2 du conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 février 2024 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 du 5 avril 2024 avec la Ville de Paris relative à une subvention de fonctionnement pour l'épicerie solidaire Crimée.

Vu l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 du 5 avril 2024 avec la Ville de Paris relative à une subvention de fonctionnement pour l'épicerie solidaire Crimée.

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du CASVP portant sur la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 du 5 avril 2024 avec la Ville de Paris relative à une subvention de fonctionnement pour l'épicerie solidaire Crimée.

#### Délibère

Article 1<sup>er</sup> :

La Directrice Générale du CASVP est autorisée à signer l'avenant à la convention pluriannuelle 2024-2026 d'objectifs du 5 avril 2024 avec la Ville de Paris relative à une subvention de fonctionnement pour l'épicerie solidaire Crimée.

Article 2 :

Le conseil d'administration du centre d'action sociale de la Ville de Paris accepte la subvention supplémentaire de la Ville de Paris d'un montant de 2 500€ pour l'année 2024.

La recette sera imputée sur le budget de fonctionnement du CASVP.

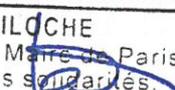
 La Directrice Générale

Le Directeur Adjoint des Solidarités

  
Jeanne SEBAN

Jim BOSSARD

La Présidente

  
Léa FILOCHE  
Adjointe à la Maire de Paris  
chargée des solidarités,  
de l'hébergement d'urgence  
et de la protection des réfugiés